



Demande de naturalisation et divorce à l'étranger en cours

Par **HOULIBI**, le **07/02/2017** à **14:12**

Bonjour,rnrn j'ai besoin de votre aide SVP pour voir si mon dossier de naturalisation sera accepté ou pas ,rnrn J'ai fait ma première demande de naturalisation par DECRET a Nanterre le 15/01/2015 après avoir déclaré que je suis marie depuis 3 ans avec ma femme de nationalité BELGE qui habite en Belgique avec ses parentes , 4 mois après j'ai reçu une lettre de préfecture m'informant que ma demande n'est pas recevable (v conjoint à l'étranger) , après j'ai fait récemment une autre demande mais avec des papiers de l'avocat comme quoi j'ai entamé la procédure de divorce et convocation de passage à l'audience pour le divorce désunion irrémédiable (donc en instance de divorce .rnrn Est ce que cela peut être accepté malgré les papiers de demande de divorce ou ? rnrn Merci de vos éclaircissement .rnrn Cdt,rnrn MOUS

Par **amajuris**, le **07/02/2017** à **16:41**

bonjour,rnvous voudriez attendre que votre divorce soit prononcé définitivement.rnun divorce peut durer des années donc le simple fait que vous entamiez une procédure de divorce ne vaut pas divorce.rnsalutations

Par **HOULIBI**, le **07/02/2017** à **17:08**

Bonjour,rnrnMerci de votre retour, donc c'est un problème pour moi d'attendre plus car la

demande que j'ai fait concernant la naturalisation est de type décret , et mon ex femme n'est jamais venu vivre avec moi donc trop embêtant